

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN102

présenté par

M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Colombier, M. Dufosset, Mme Galzy, Mme Florence Goulet,
M. Jacobelli, M. Tesson, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Lelouis, M. Limongi, Mme Martinez,
M. Monnier, Mme Rimbert et M. Tonussi

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	5 000 000
Préparation et emploi des forces	5 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir et pérenniser nos compétences en matière de cartographie.

Ils étaient moins d'une dizaine déployés pour l'occasion mais sans les géographes militaires du 28e groupe géographique de l'armée de Terre, il aurait été bien difficile pour les milliers de militaires chargés de protéger les Jeux olympiques et paralympiques.

Focalisé en surface, le travail du 28e GG pourrait s'étendre au sous-sol dans le futur. Si ce domaine est plutôt dans les mains des forces de sécurité intérieure durant les JOP, celles-ci bénéficient de certains moyens militaires.

La problématique est récente mais est toutefois bien prise en compte par les armées aujourd'hui, veille technologique et expérimentations à la clef. L'armée de Terre étudie ainsi l'emport d'un système LiDar sur le sac à dos d'un combattant, solution légère lui permettant de cartographier l'environnement en 3D tout en lui laissant les mains libres.

À l'heure du SICS et de Google Maps, l'impression de cartes de manière autonome est malgré tout une vraie compétence à conserver car nos réseaux restent très vulnérables. Comme cela peut être le cas en Ukraine, par exemple, où le GPS est brouillé régulièrement. Cette capacité est donc primordiale.

Infaisible à condition d'être régulièrement mise à jour, la carte en papier a encore un bel avenir devant elle et cet amendement entend pérenniser cette compétences et lui permettre d'évoluer à l'avenir.

Cet amendement propose donc d'abonder de 5 000 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à la sous-action 01.10 "Emploi des forces" de l'action 01 "Planification des moyens et conduite des opérations" du programme 178 « Préparation et emploi des forces ». Et réduit d'un montant correspondant la sous-action 07,07 "Recherche stratégique" de l'action 07 « Prospective de Défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » afin de pouvoir doubler les crédits alloués au cloud projetable